

Les installations de production nucléaire sont aujourd'hui au centre d'un ambitieux programme, baptisé « grand carénage », destiné à prolonger leur durée de vie au-delà des 40 années d'existence prévues à l'origine.

Ce programme, conduit par EDF, va nécessiter un investissement colossal qui devrait dépasser les 55 milliards d'euros d'ici 2025. Il s'agit d'un des plus grands chantiers industriels de notre pays qui concernera les 58 réacteurs en activité sur le parc nucléaire français. Ce projet industriel s'établit selon un double processus de rénovation et de modernisation, pour répondre aux besoins de consommation électrique et aux normes de sûreté nucléaire.

Il s'agit du chantier le plus coûteux de la filière nucléaire depuis la création du parc :

- 10 milliards pour les modifications réglementaires et techniques qui découlent de l'analyse de la catastrophe de Fukushima,
- 20 milliards pour les arrêts de tranches et des visites décennales effectuées par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN),
- 15 milliards pour la maintenance lourde des gros composants, notamment du réacteur et de sa cuve,
- 10 milliards pour les projets patrimoniaux dont la rénovation des locaux et des infrastructures.

L'Ardèche et la Drôme vont bénéficier de ces travaux exemplaires puisque ce chantier gigantesque alternera entre le site du Tricastin et la centrale de Cruas-Meysse. De nombreux prestataires externes interviendront directement et/ou en sous-traitance pour un montant de travaux avoisinant les 100 millions d'euros qui s'étaleront sur les années 2018 à 2024.

Nul doute que nos entreprises locales sauront saisir cette opportunité pour se positionner et/ou conforter leur présence dans l'industrie nucléaire.



Les personnalités à la tribune de la Cli du 2 février 2018

Entre prévisionnel et durée réelle, les arrêts posent question

En 2017, les arrêts des réacteurs se sont étendus bien au-delà des durées prévisionnelles : 69 jours de prolongation pour le réacteur n°1, 31 jours supplémentaires pour le réacteur n°3 et 33 jours de prolongement pour le réacteur n°4.

Pascal Terrasse s'interroge sur ces distorsions : « *Qu'est-ce qui justifie ces écarts ?* » demande le président de la CLI. Réponse de Christophe Chanut, directeur du CPEN de Cruas-Meysse : « *Sur l'ensemble des sites en France, on a des difficultés à tenir les délais mais il est vrai que Cruas est loin de l'excellence sur les arrêts. L'explication tient au fait notamment de la surcharge du travail due au remplacement du générateur de vapeur. Nous avons été confrontés à d'énormes difficultés en raison de la reprise de nombreuses petites soudures* ». De plus, la sécurité absolue du personnel implique des contraintes et cela depuis l'accident de Paluel (Seine-Maritime) où un générateur de vapeur avait basculé en 2016 sur la dalle en béton du bâtiment réacteur. Sur Cruas, il a ainsi été préféré de stopper certaines manutentions tant que la solution garantissant la protection absolue du personnel n'était pas trouvée.

Pascal TERRASSE

Président de la Cli de Cruas-Meysse
Conseiller départemental de l'Ardèche

* Les Cli sont des instances de concertation et de suivi, créées autour des Installations nucléaires de base (INB) conformément à la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire.

Hervé Saulignac :

« Le nucléaire, c'est aussi une question de confiance »

Hervé Saulignac, député de l'Ardèche, évoque les enjeux de la commission d'enquête parlementaire sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires dont il est le Vice-président.

Qui est à l'initiative de cette commission d'enquête parlementaire ?

Hervé Saulignac : cette commission, qui a débuté ses travaux le 15 février dernier et qui ne peut excéder une durée de six mois, est née d'une double initiative. De Barbara Pompili (LREM) plus orientée sur la sûreté nucléaire et de moi-même au nom du groupe Nouvelle gauche qui souhaitait axer la commission sur la sécurité nucléaire. Finalement, la commission abordera ces deux volets, ce qui me semble au final une sage décision, car ils se rejoignent sur divers plans.

La confiance des citoyens envers le nucléaire semble entamée. Comment la rétablir ?

Hervé Saulignac : sur la question de la sécurité, les intrusions de Greenpeace à Cattenom et à Cruas ont semé le trouble. La confiance accordée à la parole publique qui prétend que la sécurité est assurée est mise à mal. Il est donc primordial que l'on puisse disposer de données claires et objectives vis-à-vis d'un sujet sur lequel le doute n'est pas permis. Concernant la sûreté, le nombre d'incidents sur les installations nucléaires, même s'ils n'ont jamais dépassé le niveau 2 sur une échelle graduée à 0 à 7, ne cessent d'augmenter et l'Autorité de sûreté nucléaire s'en inquiète régulièrement dans ses rapports. Ce n'est pas de nature à établir un lien de confiance. La commission abordera aussi bien sûr la question du prolongement de la vie des centrales au-delà des 40 ans. Elle pose de nombreuses questions tant sur le plan de la faisabilité technique que sur la manière dont seront financés les travaux.



Quel regard portez-vous sur le travail de l'ASN ?

Hervé Saulignac : en termes de sûreté, elle mène un travail considérable, précieux et indépendant qui s'appuie sur des acteurs qualifiés comme l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire). Ses conclusions s'opposent parfois aux dires de l'exploitant comme la divergence sur la vulnérabilité des piscines de refroidissement. Nous interrogerons les parties sur cet aspect, sachant que les piscines sont, avec la question des déchets et du transport des matières nucléaires, l'un des maillons faibles du dispositif.

Par ailleurs, à mon sens, il serait souhaitable que l'ASN puisse sortir de son cadre pour aborder la question sécuritaire. De par son expérience, elle est la mieux placée pour produire des expertises dans ce sens sans qu'elle n'ait à se substituer au pouvoir régalien de l'Etat sur la dimension opérationnelle de la sécurité.

La commission dispose-t-elle de tous les moyens pour obtenir des informations dont certaines sont classées secret défense ?

Hervé Saulignac : on ne peut opposer le secret défense à la commission. Les auditions se déroulent sous serment, le huit-clos est possible et la commission offre des garanties de confidentialité sur les informations qu'elle peut recueillir. Nous disposons donc de moyens d'investigation importants et nous comptons bien pleinement les utiliser pour auditionner tous les acteurs (associations, ONG, exploitants, experts sécurité, spécialistes de la gestion des déchets...) et diligenter des enquêtes notamment sur le survol des drones ou sur des nouveaux types de menaces comme les cyberattaques. Nous nous rendrons également sur sites et comptons aussi rencontrer des membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique. A l'issue de ces différents travaux, la commission d'enquête parlementaire rendra ses conclusions dans un rapport rendu public avant l'été. Elle pèseront, je l'espère, sur certains choix gouvernementaux.

Comment jugez-vous la politique énergétique des gouvernements qui se sont succédé ?

Hervé Saulignac : il faut absolument la sanctuariser. Nous naviguons trop à vue. On ne peut pas éternellement faire varier l'agenda au gré des gouvernements sur la part des énergies renouvelables ou sur la fermeture des centrales. Quand une date est prononcée, il faut s'y tenir et la respecter...

Hervé Saulignac

La loi El Khomri et le CPEN

Un des débats de la CLI du 2 février portait sur les conséquences de la loi El Khomri dans le fonctionnement du CPEN de Cruas.

M. Ascari, élu à Saint-Lager-Bressac, questionne sur les suppressions de la visite médicale à l'embauche et de l'exposition aux produits chimiques dans le compte pénibilité ainsi que sur la fusion des délégués du personnel, du comité d'entreprise et du comité d'hygiène et de sécurité : « *Toutes ces ordonnances inscrites dans la loi El Khomri s'appliquent-elles dans le nucléaire ?* » Christophe Chanut, directeur du CPEN de Cruas, lui répond que la centrale continue à pratiquer la visite médicale à l'embauche et toutes les visites sans changements. Pour le Comité d'hygiène et de sécurité qui sera fondu dans une commission du comité d'entreprise, EDF est impactée comme toutes les autres entreprises. « *Cependant, précise-t-il, nous prendrons notre temps en se fixant 2019 ou 2020 pour une fusion car le Comité d'hygiène et de sécurité est extrêmement important : il est le seul moyen direct de dialogue entre la direction et le personnel vivant sur une installation comportant des risques* ».

Visite décennale : dernier tour de piste

C'est au tour de l'unité de production n°2 de faire l'objet d'une visite décennale. A l'issue de cette visite, la boucle sera bouclée, toutes les unités ayant subi ce programme de contrôles approfondis. L'inspection générale de la cuve a été réalisée du 22 au 30 décembre 2017 à travers l'emploi d'une machine robotisée, la MIS. Ce robot ultra perfectionné de 12 tonnes et de 12 m de haut est immergé sous eau dans la cuve du réacteur. Il contrôle intégralement les soudures, le revêtement, les tubulures d'entrée et de sortie du circuit d'eau sous pression. C'est l'un des trois points essentiels de l'inspection avec l'épreuve d'enceinte et l'épreuve hydraulique du circuit primaire.

Rappelons que ces visites décennales permettent en outre le renouvellement d'une partie du combustible et d'importantes opérations de maintenance.

Une fois toutes les données en main pour l'ensemble des quatre unités de production, l'Autorité de sûreté nucléaire sera appelée à se prononcer sur la poursuite de l'exploitation pour les dix années à venir.



La MIS, un robot ultra perfectionné



Vue de l'assistance - Cli du 2 février

Un bilan 2017 plutôt positif

24 événements significatifs de sûreté ont été relevés en 2017 contre 42 l'année précédente. Et événement historique, aucun arrêt automatique des réacteurs n'a eu lieu. Ces nettes améliorations, selon EDF, sont le résultat du travail de fond engagé depuis des années. Cependant, Marie Thomines, directrice de la division de Lyon de l'Autorité de sûreté nucléaire, note « *que les événements significatifs ont été plus faibles en début d'année qu'en fin d'année, ce qui traduit les difficultés du site lorsque la charge de travail augmente* ». Autres points en amélioration pour l'ASN : la gestion des déchets, le confinement et la prévention des pollutions ou bien encore la diminution des règles de non sécurité sur le site. En matière de maintenance, l'ASN note encore des difficultés, notamment dans la gestion des aléas et dans la phase de démarrage des réacteurs amenant ainsi des prolongations. De même, l'Autorité de sûreté nucléaire note, même si elle se déclare satisfaite du nombre limité d'événements en matière de radioprotection, « *des épisodes récurrents sur les oublis de port de dosimètre* ». Sur ce sujet, M. Gaudio, représentant de la CFDT, estime « *qu'il serait intéressant de disposer du nombre de passages au bloc de décontamination dans des périodes dégradées tant pour les personnels d'EDF que pour les prestataires* ».

Par ailleurs, l'ASN se déclare très attentive en 2018 à la prévention aux dépôts de feu suite aux incidents survenus à la laverie du linge de zone contrôlée et au bâtiment des auxiliaires de conditionnement.

INFOS PRATIQUES



Sites utiles

Sur ces différents sites vous trouverez des informations en lien avec le périmètre d'action de chaque institution

www.ardeche.fr

www.asn.fr

www.anccli.fr

www.ardeche.pref.gouv.fr

www.irsn.fr

Contacts

CNPE de Cruas-Meyssse

BP 30 - 07350 Cruas-Meyssse

tél. 04 75 49 30 00

Asn – Division de Lyon (Auvergne/Rhône-Alpes)

5 place Jules Ferry

69006 Lyon

tél. 04 26 28 60 00

Préfecture de l'Ardèche

Service interministériel
de défense et de protection civile

5, rue Pierre Filliat

BP 721

07007 Privas cedex

tél. 04 75 66 50 24

Courriel : defense-protection-civile@ardeche.pref.gouv.fr

CLI de Cruas-Meyssse

Département de l'Ardèche

Hôtel du Département

07007 Privas

tél. 04 75 66 75 26

Courriel : clicruasmeyssse@ardeche.fr

La lettre de la Cli est éditée par

Cli de Cruas-Meyssse

Département de l'Ardèche

Hôtel du Département - 07007 Privas

tél. 04 75 66 75 26

Atout Tricastin, une piste à suivre

ATOUTTRICASTIN

Club d'Entreprises



Créée en 1993, présidée par Anne Masson et forte de 110 adhérents, l'association Atout Tricastin Club d'Entreprises a présenté ses objectifs devant la Commission locale d'information. Le premier d'entre eux : se faire connaître auprès des grands donneurs d'ordre locaux

du Nucléaire afin de communiquer sur le potentiel des entreprises d'Atout Tricastin (bâtiment, process, logistique, maîtrise des risques, sûreté).

Pour cette association, il est également important de permettre à des entreprises d'accéder au marché du nucléaire en les accompagnant. Philippe Court, préfet de l'Ardèche, souligne « l'intérêt de l'initiative portée par Atout Tricastin ». Voilà en tout état de cause un travail collectif similaire à effectuer sur l'Ardèche afin de mobiliser les entreprises ardéchoises sur la succession de grands travaux qui vont se mettre en œuvre.

l'ANCCLI plaide pour un plus large financement des CLI

L'ANCCLI (association nationale des comités et commissions locales d'information) fait carton plein : les 35 commissions locales d'information y sont en effet adhérentes. M Demet, administrateur de l'ANCCLI, est intervenu le 2 février à Privas pour présenter cette association dont les objectifs sont divers : partager les enjeux techniques, susciter la réflexion, inciter le développement de l'expertise citoyenne. Le rôle de l'ANCCLI est de fédérer les CLI, les écouter et être force de proposition au niveau national.

La question d'un meilleur financement des CLI est aussi au cœur des préoccupations de l'ANCCLI.

Aujourd'hui, les 35 CLI et l'ANCCLI disposent d'un budget annuel d'environ 940 000 euros prélevé sur le budget de l'Autorité de sûreté nucléaire, lui-même abondé par une taxe spéciale payée par les exploitants à l'Etat. Même si les montants sont à la hausse, ils s'avèrent encore insuffisants selon l'ANCCLI. D'après les calculs de l'association, chaque CLI aurait besoin de 150 000 euros par an pour se réunir, disposer d'un secrétariat permanent et financer des expertises.

Agenda de la CLI

La prochaine réunion de la CLI de Cruas-Meyssse se réunira le vendredi 05 octobre 2018 à 9h30.

Le lieu n'est pas encore fixé.

Il est rappelé que ces réunions sont ouvertes au public dans le respect des règles du règlement intérieur.

